



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel de surveillance

Question écrite n° 57267

Texte de la question

M. André Chassaigne attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur la pénurie de personnel de surveillance dans les établissements d'enseignement agricole publics. 6 postes de surveillants ont été supprimés en Auvergne en 2004, ramenant le nombre de postes de surveillants à 57 seulement. Cette nouvelle baisse des dotations budgétaires des établissements d'enseignement agricole est extrêmement préjudiciable au bon fonctionnement des établissements et donc à la qualité des conditions de travail des personnels et des élèves. Certains établissements sont démunis de surveillants pendant des demi-journées. D'autres ne comptent qu'un seul surveillant pour cent élèves en internat : la disponibilité des personnels à l'égard d'élèves confrontés à des difficultés aussi diverses que nombreuses se réduit inévitablement, et ce dans des proportions dramatiques. C'est pourquoi, à l'heure où les conditions de sécurité dans les établissements scolaires sont de plus en plus difficiles, à l'heure où le monde rural est confronté à la criante nécessité de renouveler ses actifs, et donc à la nécessité de former de nombreux jeunes aux métiers de la ruralité, cette pénurie de personnels est inacceptable. Aussi, il lui demande s'il compte rétablir un nombre raisonnable de personnels de surveillance dans les établissements agricoles publics d'Auvergne.

Texte de la réponse

Au plan national, la dotation en personnels de surveillance et d'éducation a été maintenue pour l'année scolaire 2004-2005, voire confortée. Ainsi, les maîtres d'internat/surveillants d'externat (MISE) ont été remplacés nombre pour nombre par des assistants d'éducation (en 2003-2004 comme en 2004-2005). Cependant, la nécessité d'améliorer l'équité entre les établissements a conduit à un rééquilibrage de la dotation entre les régions et les établissements pour obtenir un taux d'encadrement des élèves équivalent sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57267

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2005, page 1205

Réponse publiée le : 10 mai 2005, page 4778